



## ARRETE MUNICIPAL N° AR 2026-45

### MODIFICATION DU DELAI D'UNE MISE EN DEMEURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210104055-20260417-AR2026-45-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Le Maire de la Commune de **SERVAS**,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2-1 et L. 2542-3,

**Vu** l'arrêté municipal en date du 13 mars 2023, relatif à l'élagage ou à l'abattage des arbres et plantations le long des voies publiques,

**Considérant** que les arbres implantés sur la propriété de Monsieur GARCIN Nicolas et de Madame FRANCOIS Isabelle, demeurant 333 route de Lent 01960 SERVAS, empiètent sur la voie communale dite « Chemin de Longchamp »,

**Considérant** que cet empiètement, en infraction avec l'arrêté municipal en date du 13 mars 2023, crée un danger pour la sécurité routière et porte atteinte à la sûreté et à la commodité du passage,

**Considérant** que le risque pour la sécurité des personnes a un caractère répétitif ou continu,

**Considérant** que, par courrier recommandé avec accusé de réception n° 1A 212 719 9866 7 en date du 23 mai 2025, Monsieur GARCIN Nicolas a été avisé des faits qui lui sont reprochés, mentionné les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement ainsi que les sanctions encourues,

**Considérant** que ce courrier n'a pas été retiré par Monsieur GARCIN,

**Considérant** que Monsieur GARCIN Nicolas n'avait pris aucune des mesures nécessaires pour supprimer l'empiètement et donc le danger pour la sécurité routière, la sûreté et la commodité du passage, et de manière générale pour la sécurité des personnes, un arrêté municipal de mise en demeure daté du 10/04/2026 lui a été notifié le 13/04/2026 ;

**Vu** l'entrevue entre Monsieur GARCIN Nicolas et Monsieur le Maire en date du 17/04/2026, au cours de laquelle Monsieur GARCIN demande un délai supplémentaire pour finir la réalisation de la taille de ses arbres en raison d'une absence programmée ;

**Vu** l'avancée des travaux de taille constatée à la date du 17/04/2026 ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un délai supplémentaire de 15 jours à compter du terme du précédent arrêté, soit jusqu'au 13 mai 2026, est accordé à Monsieur GARCIN Nicolas et Madame FRANCOIS Isabelle, demeurant 333 route de Lent 01960 SERVAS, pour finaliser l'élagage des arbres implantés sur leur propriété et situés le long du chemin de Longchamp.

**Article 2** : En cas d'inexécution dans le nouveau délai mentionné à l'article 1er, il sera procédé, conformément à l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avancée des plantations sur l'emprise de voie concernée. Les frais afférents aux opérations seront mis à la charge du propriétaire négligent.

**Article 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché en mairie et notifié à Monsieur GARCIN Nicolas ou à Madame FRANCOIS Isabelle.

SERVAS, le 17 avril 2026

Le Maire,  
Serge GUERIN

Notifié le 17/04/2026  
Signature

